



**ÉPARGNE SALARIALE  
& RETRAITE**

# VYV ÉPARGNE SALARIALE

## UNE SOLUTION DU GROUPE VYV

Développez votre image employeur en contribuant à l'épargne de vos salariés tout en maîtrisant vos coûts.

Financez vos projets et / ou votre retraite et celle de votre conjoint(e).

Motivez vos salariés grâce à une action solidaire concrète et consolidez votre politique sociale.

Bénéficiez d'avantages fiscaux et sociaux de taille.

*L'Épargne Salariale, un atout collectif pour votre avenir et celui de vos salariés.*

## ► POUR QUI ?



L'épargne salariale s'adresse à vous, responsable d'une structure du secteur de l'ESS (économie sociale et solidaire), de travail à temps plein ou partiel (CDD, CDI, saisonniers, intermittents, alternants).

## ► COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

L'ABONDEMENT vous permet de récompenser vos salariés en leur versant **JUSQU'À 300% DU MONTANT DES VERSEMENTS VOLONTAIRES** effectués sur un PEI ou PER Interentreprise à versements facultatifs.



En tant que responsable de structure, vous aussi pouvez profiter de ce dispositif pour consolider votre épargne et préparer votre retraite tout en bénéficiant d'un cadre fiscal avantageux.

L'ABONDEMENT vous permet de récompenser vos salariés en leur versant **JUSQU'À 300% DU MONTANT DES VERSEMENTS VOLONTAIRES** effectués sur un PEI ou PER Interentreprise à versements facultatifs.



Vos versements interviennent **trimestriellement, semestriellement ou annuellement** et bénéficient des mêmes avantages fiscaux que l'abondement.

**DES VERSEMENTS EXONÉRÉS DE TAXES PATRONALES ET DE COTISATIONS SOCIALES**  
(hors CSG / CRDS)

**ABONDEMENT ET INTÉRESSEMENT DÉDUCTIBLES DE VOS BÉNÉFICES IMPOSABLES DANS LA LIMITE DES PLAFONDS LÉGAUX**

**UN FORFAIT SOCIAL A 0% SUR LES VERSEMENTS GRÂCE À LA LOI #PACTE**  
(Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises)

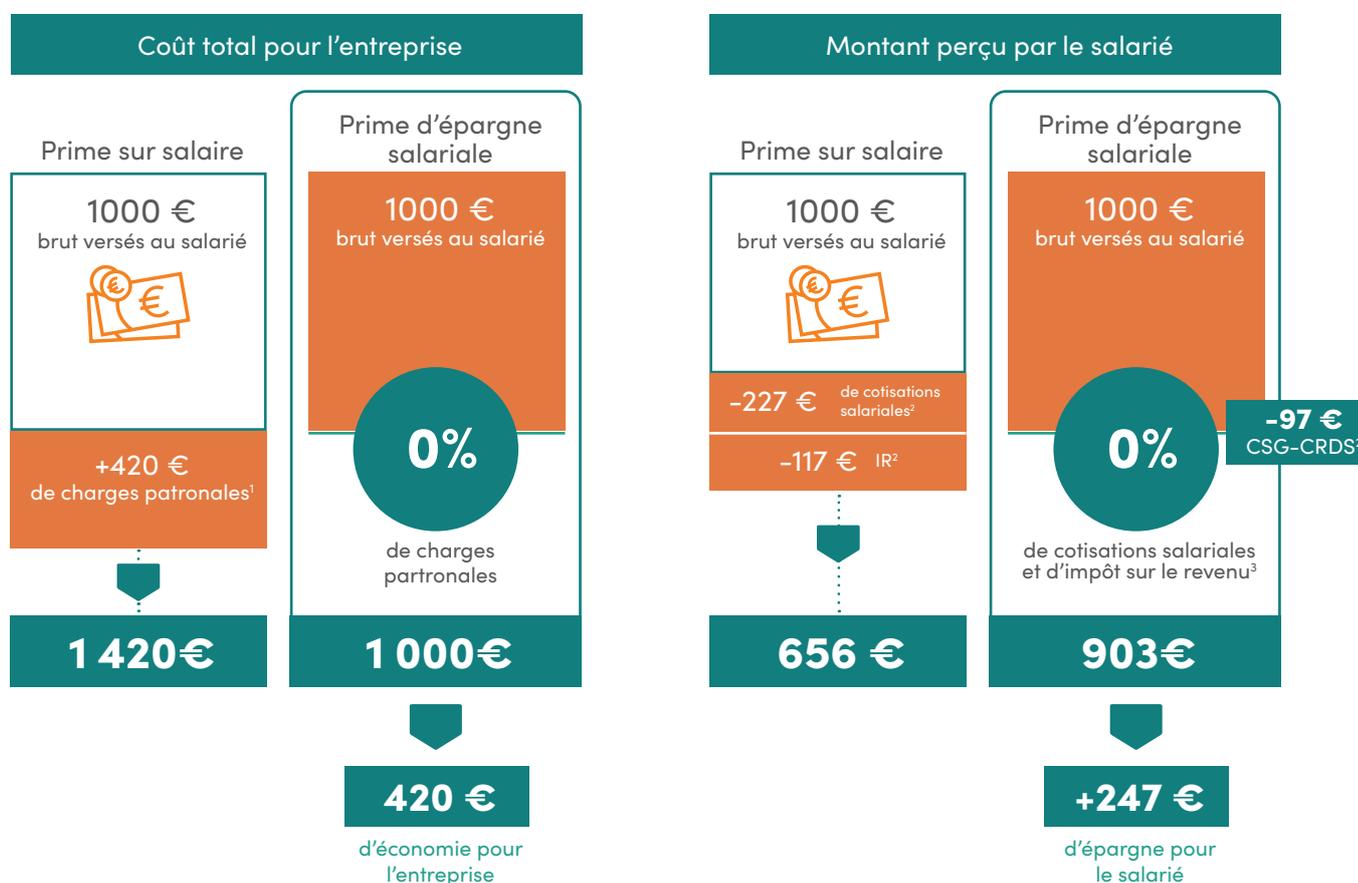


# PROFITEZ DES DISPOSITIFS DE L'ÉPARGNE SALARIALE et bénéficiez d'une souplesse maximum en ouvrant

<b>PEI</b>	<b>(Plan d'Épargne Interentreprises)</b> Financez tous vos projets en épargnant avec une simplicité extrême pendant 5 ans. <b>Un besoin de capital ?</b> Plusieurs cas de déblocage anticipé vous permettent de disposer de votre épargne avant l'échéance légale.
<b>PER INTERENTREPRISE</b>	<b>(Plan d'Épargne pour la Retraite Interentreprise)</b> Épargnez mieux et davantage pour votre retraite et percevez votre argent sous forme de rente ou de capital.

## L'ABONDEMENT

UN AVANTAGE SOCIAL, DES ÉCONOMIES À LA CLÉ



1. Hypothèse valable pour le versement d'une prime d'intéressement dans une entreprise entre 50 et 249 salariés ou d'une prime de participation, d'intéressement ou d'abondement dans une entreprise de moins de 50 salariés - 2. Hypothèses en vigueur au 01/01/2019 : 42% de charges patronales; 22,7% de cotisations salariales, dont 9,7% de CSG/CRDS, et 14% d'impôt sur le revenu (IR) - 3. La prime d'épargne salariale est exonérée d'IR quand elle est épargnée dans le PEI et/ou le PER Interentreprise.

## DES SOLUTIONS D'ÉPARGNE PERFORMANTES ET ÉVOLUTIVES AU SERVICE DE VOS BESOINS RÉELS

### Avec Vyv Epargne salariale

- Sélectionnez votre(s) plan(s) d'épargne salariale et leurs spécificités avec l'aide de votre conseiller
- Choisissez librement le montant et la périodicité de vos versements ainsi que le mode de versement privilégié pour vos salariés
- Bénéficiez d'une gestion administrative de qualité grâce à notre partenaire Amundi ESR, leader sur son marché
- Profitez d'une gestion financière optimale

# Les exclusivités de notre plan *d'épargne retraite obligatoire*



## HARMONIE MUTUELLE ESS, LE SPÉCIALISTE EN PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE EXCLUSIVEMENT DÉDIÉ AUX ACTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Acteur de l'Économie Sociale et Solidaire et Entreprise Mutualiste à Mission, Harmonie Mutuelle, mutuelle fondatrice du Groupe VYV, a toujours été créatrice de valeur pour la société.

Sa vocation non lucrative et son ancrage dans les territoires lui permettent d'œuvrer pour l'accès aux soins, une protection sociale étendue et une société de solidarités.

Harmonie Mutuelle ESS a l'ambition d'être le partenaire privilégié des employeurs et salariés du secteur de l'ESS pour les protéger et les soutenir dans leurs parcours de vie professionnels et personnels.

Forte de l'expérience de ses équipes dédiées à l'accompagnement en Prévoyance Collective des structures de l'ESS, Harmonie Mutuelle ESS crée les conditions d'un accompagnement au quotidien qui leur permet d'être actrices de leur protection sociale tout en restant mobilisées sur leur rôle essentiel d'utilité sociale.



## L'OFFRE VYV ÉPARGNE SALARIALE, DU GROUPE VYV

L'offre **Épargne Salariale & Retraite** est une gamme de produits d'épargne collectifs conçue et proposée par le groupe VYV dont Harmonie Mutuelle est l'une des entités. Grâce à ses solutions, le Groupe VYV affirme son rôle d'entrepreneur du mieux vivre et permet à chacune de ses entités membres de renforcer la relation qui les lie à leurs entreprises clientes.

Harmonie Mutuelle distribue l'offre **VYV Épargne Salariale** en partenariat avec Amundi ESR.

*rendez-vous sur*

**harmonie-mutuelle.fr/ess**

### Harmonie Mutuelle :

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473, Numéro LEI 969500JLU5ZH89G4TD57, Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris, agit dans le cadre d'un mandat de distribution confié par CHORUM CONSEIL, SAS au capital de 1 539 000 €, courtier en assurance, 143, rue Blomet - 75015 Paris, immatriculé auprès de l'ORIAS sous le n° 170 073 20.

### VYV Protection Avenir :

Société par actions simplifiée au capital de 9.500.000 € - Siège social : Tour Montparnasse - 33 avenue du Maine - BP 25 - 75755 Paris Cedex 15 - RCS Paris 853 494 722.

### Amundi ESR :

Société Anonyme au capital de 24 000 000 €, est une entreprise d'investissement de droit français, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement et mandataire d'intermédiaire d'assurance, immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 16006295 et sous le numéro 433 221 074 au RCS de Paris - Siège social est 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris.



**Harmonie  
mutuelle**  
GROUPE **vyv**

AVANÇONS collectif

